



**Bruxelles, le 17 octobre 2017
(OR. en)**

13319/17

**COSI 228
JAI 925**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 12 octobre 2017

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 12650/17

Objet: Conclusions du Conseil sur l'examen à mi-parcours de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020
- Conclusions du Conseil (12 Octobre 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen à mi-parcours de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020, adoptées par le Conseil lors de sa 3564^e session tenue le 12 octobre 2017.

CONCLUSIONS DU CONSEIL
SUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE
RENOUVELÉE
POUR L'UNION EUROPÉENNE 2015-2020

RAPPELANT les conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020¹, qui prévoient un examen à mi-parcours de la stratégie renouvelée, devant être effectué en étroite coopération avec la Commission et, le cas échéant, en association avec les acteurs concernés, tels que le Service européen pour l'action extérieure et les agences JAI,

TENANT COMPTE des priorités définies dans les conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020 et AFFIRMANT l'importance que continuent de revêtir les efforts conjoints de l'UE dans la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité organisée et la cybercriminalité,

NOTANT que, outre les priorités et mesures déjà définies, les défis croissants à venir nécessitent que l'on recentre l'action à mener afin de renforcer la capacité des services répressifs à prévenir la criminalité transfrontière et à mener des enquêtes en la matière, ainsi qu'à en poursuivre les auteurs,

RECONNAISSANT l'importance de l'imbrication entre sécurité intérieure et sécurité extérieure qui a été mise en évidence dans le programme européen en matière de sécurité², dans la stratégie globale de l'UE³ et dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères en matière de lutte contre le terrorisme⁴ et APPELANT en conséquence à ce que se poursuivent l'engagement préventif auprès des pays tiers, en particulier les pays des Balkans occidentaux, la Turquie, les pays de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et les pays du partenariat oriental, afin de s'attaquer aux causes profondes des problèmes de sécurité et de maximiser la valeur ajoutée des dialogues sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme qui sont menés avec des pays tiers, ainsi que le travail réalisé par les experts en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité,

¹ 9798/15

² COM(2015) 185

³ <https://europa.eu/globalstrategy/fr/strategie-globale-de-lunion-europeenne>

⁴ 10384/17

RECONNAISSANT que les attentats terroristes perpétrés en Europe au cours des deux dernières années prouvent que le terrorisme n'est pas seulement une menace pour la vie de nos citoyens, mais également une attaque contre les valeurs fondatrices de l'Europe et le respect des droits de l'homme,

INSISTANT SUR LE FAIT qu'assurer la sécurité de nos citoyens est le principal devoir de nos gouvernements et SOULIGNANT que l'internet ne devrait jamais représenter, pour les criminels et les terroristes, un espace sûr dans lequel ils peuvent commettre des actes criminels en échappant à la loi,

PRENANT NOTE des résultats de l'évaluation globale de la politique de l'UE en matière de sécurité menée par la Commission, dans laquelle on retrouve les trois priorités du programme européen en matière de sécurité et de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020 et TENANT COMPTE des préoccupations qui ressortent de l'évaluation globale du fait que ladite politique n'est pas totalement mise en œuvre de manière effective, ce qui pourrait limiter l'incidence positive des instruments existants, en particulier en ce qui concerne:

- les lacunes dans l'exploitation des systèmes d'information et des bases de données de l'UE ainsi que dans l'échange d'informations,
- la nécessité d'une réponse globale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, qui allie à un cadre pénal renforcé des mesures de prévention de la radicalisation et une plus grande efficacité dans l'échange d'informations concernant les infractions terroristes,
- l'exploitation pleine et entière des procédures d'enquête financière dans la lutte contre le financement du terrorisme,
- les possibilités d'amélioration qui existent encore en matière de recouvrement d'avoirs et de lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière,
- l'action de l'UE dans le domaine de la criminalité organisée, qui nécessite une approche horizontale et globale, plutôt qu'une approche fractionnée axée sur des formes particulières de criminalité,
- le renforcement de la lutte contre la cybercriminalité, en particulier en ce qui concerne l'accès transfrontière aux éléments de preuve, la coopération avec des acteurs privés, un tableau plus complet du renseignement criminel sur les menaces et une plus grande coordination entre tous les acteurs concernés,

RÉAFFIRMANT le rôle central du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) dans le renforcement de la coopération opérationnelle entre les autorités des États membres, ainsi que dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020, comme il est souligné dans la note sur le rôle futur du COSI⁵,

SOULIGNANT le rôle important que joue le cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée en vue de renforcer la coopération opérationnelle et de contribuer ainsi de manière notable à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020, ainsi que de garantir à cet égard le recours à l'approche proactive axée sur le renseignement en matière pénale,

INSISTANT sur la nécessité de respecter et de défendre les droits, libertés et principes énoncés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, au sein de l'UE et dans le cadre de tous les efforts déployés pour créer et maintenir un espace de liberté, de sécurité et de justice,

SOULIGNANT qu'il est extrêmement important d'assurer un équilibre approprié entre les exigences de la politique de sécurité intérieure de l'UE et la nécessité de garantir le respect intégral des droits fondamentaux, notamment ceux ayant trait à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel, à la confidentialité des communications et aux principes de nécessité, de proportionnalité et de légalité,

PRENANT NOTE des contributions du Parlement européen à la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE, qui est l'expression d'un programme d'action commun au Conseil, à la Commission et au Parlement européen,

⁵ 8900/17

LE CONSEIL

PREND NOTE de la communication de la Commission relative à une union de la sécurité⁶, qui appelle à mettre en place des outils juridiques et pratiques permettant aux services répressifs nationaux des États membres de collaborer pour s'attaquer aux problèmes communs qui subsistent, à savoir les lacunes, la fragmentation et les limitations opérationnelles des outils d'échange d'informations existants, rendre les structures de coopération aussi efficaces que possible, et faire en sorte que la législation européenne destinée à lutter contre les activités des terroristes et des criminels soit solide et à jour,

ATTIRE L'ATTENTION sur ses conclusions sur la voie à suivre pour améliorer l'échange d'informations et assurer l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE⁷ et INSISTE sur la nécessité d'assurer une plus grande simplification, une meilleure cohérence et une plus grande efficacité et de prêter une plus grande attention aux besoins opérationnels pour faciliter l'accès des services répressifs à différentes bases de données dans le domaine de la justice et des affaires intérieures,

PREND EN COMPTE ses conclusions sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020, qui appellent à veiller à la cohérence avec la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante sur la lutte contre les menaces hybrides⁸ et insistent sur le fait qu'il conviendrait de suivre une approche rapide et souple, fondée sur le renseignement, qui permette à l'Union européenne de réagir de manière globale et coordonnée à des menaces émergentes, y compris des menaces hybrides,

CONSIDÈRE qu'il est important d'adopter une approche plus analytique et plus simple à la fois de la programmation et de l'établissement de rapports lors de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020,

⁶ COM(2016) 230 final du 20 avril 2016

⁷ 10151/17

⁸ JOIN(2016) 18 final du 6 avril 2016

DÉSIGNE les domaines prioritaires ci-après comme méritant une action coordonnée forte dans la lutte contre le terrorisme, la prévention de la grande criminalité organisée et de la cybercriminalité ainsi que la lutte contre ces phénomènes, activités qui ont été désignées prioritaires dans les conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020:

- assurer l'échange d'informations et l'interopérabilité entre les différentes bases de données dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, y compris la simplification des procédures d'accès pour les services répressifs nationaux ou les autres autorités nationales compétentes concernées, éléments essentiels pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée,
- renforcer la lutte contre la cybercriminalité en analysant régulièrement le tableau des différentes menaces ainsi que le caractère évolutif de la criminalité facilitée par les technologies de l'information et de la communication, et en ajustant les instruments politiques en conséquence, l'accent étant mis sur la prévention et une meilleure coopération opérationnelle,
- veiller à la disponibilité d'outils d'investigation performants, qui soient adaptés à l'ère numérique et répondent aux défis évolutifs de la gouvernance de l'internet, notamment:
 - assurer l'accès transfrontière aux preuves électroniques, dans le cadre de pouvoirs d'enquête en ligne appropriés,
 - traiter le rôle du chiffrement dans les enquêtes pénales et renforcer la coopération dans ce domaine entre les services répressifs, notamment avec les partenaires de confiance en dehors de l'UE, afin de faire face aux défis actuels liés au détournement de services chiffrés de bout en bout, et veiller à la cohérence de l'approche à l'égard des fournisseurs de services et des fabricants de dispositifs,
 - veiller à la disponibilité des données, sous réserve de garanties appropriées; et veiller à ce que les États membres soient en mesure d'accéder à ces données à des fins d'enquête, sous réserve d'un contrôle effectif,

- continuer d'améliorer la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment d'argent, et de faciliter le recouvrement d'avoirs, en apportant un soutien à la coopération pratique effective entre les États membres et en encourageant les États membres et le secteur privé à travailler en partenariat,
- répondre aux questions soulevées par la radicalisation, notamment en ligne,
- renforcer la résilience de l'UE dans des domaines tels que la protection des espaces publics,
- renforcer encore le lien entre sécurité intérieure et extérieure pour progresser dans la mise en œuvre de la stratégie globale et d'une union de la sécurité réelle et effective, notamment en renforçant la coopération avec des pays tiers, en particulier les pays des Balkans occidentaux, la Turquie, les pays de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et les pays du partenariat oriental, en ce qui concerne les préoccupations communes en matière de sécurité et en améliorant l'échange d'informations avec ces pays. Cette coopération s'étendrait à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de la diffusion de l'extrémisme violent et de la radicalisation; à la lutte contre la grande criminalité organisée transfrontière, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de biens, ainsi qu'à la lutte contre la cybercriminalité et les menaces hybrides,

INVITE LES ÉTATS MEMBRES:

- à assurer une coordination étroite entre les États membres exerçant la présidence du Conseil de l'UE et à élaborer un programme conjoint du trio de présidence en vue d'une stratégie de sécurité intérieure,
- à assurer une bonne mise en œuvre des politiques et instruments législatifs prévus ou existants en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne, en étroite coopération avec la Commission et, lorsqu'il y a lieu, avec les agences JAI,

CHARGE le COSI:

- de collaborer étroitement avec le Comité de politique et de sécurité (COPS), le Comité de coordination dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale (CATS) et les autres comités et groupes de travail compétents du Conseil lors de la mise en œuvre et du suivi des performances au regard des priorités de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE,
- de donner des recommandations et des orientations quant aux mesures à prendre sur des sujets spécifiques en chargeant les groupes de travail, lors de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité renouvelée de l'UE, de préparer les sujets devant être débattus au sein du COSI ou d'en assurer le suivi, et de présenter au COSI des options à examiner plus avant,
- d'assurer le suivi du document de mise en œuvre établi conjointement par la présidence sortante et la future présidence, à l'aide d'une structure fondée sur des priorités ainsi que sur la planification et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE.
